

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie  
le 18/09/2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-62 Délibération relative à l'approbation des modalités d'accueil de groupe pour la Maison Pour Tous – Maison des Jeunes et de la Culture d'Eveux Fleurieux (MJC)**

**Rapporteur : Léo MOLINIE**

La médiathèque propose d'accueillir les enfants accueillis les mercredis à MJC. Chaque animateur et son groupe peuvent emprunter des ouvrages, qu'ils pourront restituer au prochain accueil de groupe. Les accueils de groupe sont prévus un mercredi par mois durant l'année scolaire : de septembre à juin.

VU le projet de modalités d'accueil de groupe pour les enfants accueillis le mercredi à la MJC proposé ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les modalités d'accueil de groupe au sein de la médiathèque pour les enfants accueillis le mercredi à la MJC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et la responsable de la médiathèque à signer ce document et toute modification s'y rapportant.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Isabelle BONNET